

Réunion du Comité Syndical

Séance du 14 avril 2011

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 20

Présents : 15

Pouvoirs : 2

Votants : 17

Étaient présents : M. LE BORGNE, Président ; Mmes DEZE, GUILLAS, LE MELINAIRE et ROUVILLOIS, membres titulaires ; Ms. CAPITAN, DANO, GOURDON, JALU, LE CHEVILLER, LE PENNEC, PARTICELLI et RIO, membres titulaires, Mme BOURDON et M. LE LABOUSSE, membres suppléants.

Absents excusés : M. MACHUS qui a donné procuration à Mme GUILLAS, M. AMBROSIO qui a donné procuration à Mme DEZE, M. LE RAY remplacé par Mme BOURDON, M. MEROUR remplacé par M. LE LABOUSSE, Mmes DIARD-MARTIN et DAUDONNET, M. DANIEL.

Secrétaire de séance : M. RIO

ORDRE DU JOUR

1. COMITÉ SYNDICAL - Séance du 14 mars 2011 2
2. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 2
3. BUDGET PRIMITIF 2011 2
4. LIGNE DE TRÉSORERIE 4
5. ÉCOLE XAVIER GRALL – AVENANT COUGNAUD..... 5
6. TRAVAUX – RÉSULTATS DES CONSULTATIONS..... 5
7. Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation..... 6
8. QUESTIONS DIVERSES 6

En préambule, Monsieur Le Borgne présente Pascale LE GOURLAY qui assure le secrétariat du SIVU depuis le 17 mars dernier pour 3 mois (renouvelable). Ce recrutement fait suite à la décision prise lors de la séance du 14 mars 2011 (délibération 19/2011).

1. COMITÉ SYNDICAL - Séance du 14 mars 2011

M. le Président soumet au vote du comité syndical le procès-verbal de la séance du 14 mars 2011. Il demande si ce document appelle des observations ou corrections.

En l'absence de modifications ou de corrections, M. le Président invite les membres à délibérer.

Délibération n°20/2011

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent le procès-verbal de la séance du comité du 14 mars 2011.

2. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010

Rapporteur : Monsieur le Président

Rappel :

Résultat excédentaire de fonctionnement année 2010	26 014,74 €
Résultat excédentaire d'investissement année 2010	43 410,39 €
Reste à réaliser en dépenses	84 700,00 €
Reste à réaliser en recettes	95 000,00 €

Délibération n°21/2011 – CA 2010- Affectation des résultats

Les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, de reporter au budget primitif 2011 :

- En section de fonctionnement, compte 002, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement soit 26 014,74 € ;
- En section d'investissement, compte 001, l'excédent d'investissement soit 43 410,39 €.

Monsieur le Président précise que l'intérêt de laisser l'excédent de fonctionnement au compte 002 est de demander moins de contributions aux communes.

3. BUDGET PRIMITIF 2011

Rapporteur : Monsieur CAPITAN

Monsieur CAPITAN rappelle que le budget primitif 2011 a fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires. Il informe les membres du comité que le document budgétaire officiel est joint en annexe au dossier reçu.

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les ressources de fonctionnement : 78 955 € sont constituées principalement de la participation des communes adhérentes au SIVU, par le remboursement du syndicat mixte ABQP auxquels s'ajoutent l'excédent de fonctionnement de l'année 2010 soit 26 014,74 €.

2 – Les dépenses de fonctionnement hors opérations d'ordre (6 364,18€) s'élèvent à 72 590,82 €. Elles se décomposent notamment en :

- Charges à caractère général : 40 410,82 € dont 15 000€ pour l'exécution de travaux de peinture et d'entretien de la salle polyvalente, 10 000 € pour la réalisation de l'audit ;
- Charges de personnel et autres charges de gestion courante (22 980€) qui tiennent compte de l'embauche d'un agent administratif contractuel (3x2) pour aider au secrétariat et au suivi des affaires – notamment des marchés publics à passer - du SIVU mais aussi des crédits nécessaires pour la formation à l'utilisation d'un défibrillateur : 500€ ; l'emplacement reste à définir ;
- Remboursement des intérêts des emprunts (9 200 €).

Monsieur le Président reprend la parole pour préciser que, si le montant des emprunts est important, ceux-ci sont nécessaires à l'équilibre du budget.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les ressources d'investissement

Le montant du budget de la section d'investissement s'élève à 648 651 € soit 59% de plus qu'en 2010. Les principales recettes d'investissement sont :

- le FCTVA (6 602€) basé sur le montant des investissements réalisés en 2010 ;
- la réalisation d'emprunt(s) à hauteur de 542 135 € (dont les 130 000 € déjà réalisés pour l'extension de l'école Xavier Grall) compte tenu des projets d'investissement ;
- le remboursement du capital des emprunts par les communes soit 47 757,75 € ;
- l'excédent 2010 de la section d'investissement (43 410,39€).

2 – Les dépenses d'investissement

Détail par opération :

Opération n°11 : Travaux et matériel divers (48 900 € report 2010 compris)

- Matériel de détection – intrusion salle polyvalente5 000 €
- Equipement garderie périscolaire (report 2010)1 400 €
- Climatiseurs pour les bâtiments modulaires (3).....2 400 €
- Remplacement de l'équipement volé SP + divers2 100 €
- Changement de la cloison de séparation salle (report 2010).....2 000 €
- Ravalement salle polyvalente10 000 €
- Changement des appareils de chauffage salle polyvalente (report 2010).....6 500 €
- Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées salle polyvalente.....16 000 €
 - Accès depuis les abords jusqu'au bâtiment (STPM – report 2010)*6 000 €
 - Accès au bâtiment/ circulations principales et sanitaires.....10 000 €

* Ces travaux nécessitent l'arrachage de 2 arbres pour l'installation d'une place pour personne à mobilité réduite.

Opération n°12 : Travaux divers stade (43 100 € report compris)

- Acquisition d'un défibrillateur1 600 €
- Buts (mobiles et fixes)4 500 €
- Enrobé autour des vestiaires (report 2010)14 000 €
- Vidéosurveillance*8 000 €
- Extension éclairage parking.....15 000 €

* Une extension du système est prévue à partir du bâtiment associatif de Pluneret (Gilles SERVAT).

Les travaux de vidéosurveillance et d'éclairage seront mis en place afin d'éviter les infractions et effractions répétées.

Concernant les buts, Monsieur le Président précise que 4 d'entre-eux sur les 6 présents ne sont plus conformes aux normes de sécurité. Il est donc indispensable de les changer.

Opération n°13 : Sécurité entrées Est et Ouest de l'agglomération

- Travaux d'aménagement de la RD19 inclus mission MO 122 000 €

Monsieur le Président précise que les deux entrées de l'agglomération entreraient dans le cadre des compétences des 2 communes.

Concernant la zone « 30 », le SIVU a reçu une réponse positive début janvier quant à son extension. Les panneaux ont été implantés à leur nouvelle place le 12 avril dernier.

Monsieur le Président suggère aux référents « sécurité routière », Mesdames BOURDON et GUILLAS, de demander le prêt d'un radar au service sécurité routière du Conseil Général afin d'informer les automobilistes de leur vitesse sur le secteur de Mériadec.

Opération n°15 : Restructuration école Xavier Grall (164 500 € report compris)

- Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées1 500 €
- Mobilier scolaire.....3 000 €
- Informatique.....2 500 €
- Changement des huisseries15 000 €
- Changement du portail10 000 €
- Ravalement10 000 €
- Travaux d'extension119 500 €
- Préau 10 000 €

Ces travaux seront menés en fonction des moyens, besoins et urgences.

Opération n°16 : Construction d'une nouvelle école publique (AP : 700 000€)

- Etudes + acquisition du terrain220 000 €

Des études préalables seront à réaliser. Dans tous les cas, il est souhaitable que le SIVU achète le terrain de Goh Prad à la commune de Plumergat.

Traduction budgétaire :

Opérations		Dépenses		
		Report	Proposition nouvelle	BP2011
11	Travaux et matériel divers	19 400	29 500	48 900
12	Travaux divers stade	13 300	29 800	43 100
13	Sécurité entrées Est et Ouest agglomération	0	122 000	122 000
14	Aménagement du bourg	0	0	0
15	Restructuration de l'école Xavier Grall	52 000	112 500	164 500
16	Construction nouvelle école publique	0	220 000	220 000
	Total opérations	84 700	513 800	598 500

Délibération n°22/2011 – Budget primitif 2011

A l'unanimité, les membres du comité syndical adoptent le budget primitif 2011 du SIVU, qui s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement au montant de 78 955,00 € et pour la section d'investissement au montant de 648 651,00 €.

4. LIGNE DE TRÉSORERIE

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin de prévenir toute rupture de trésorerie, le SIVU peut disposer d'un outil efficace : la ligne de trésorerie.

C'est un droit de tirage permanent sur une durée de temps définie d'avance et pour un montant limité contractuellement arrêté. La ligne de crédit est donc un outil couvrant tout problème de trésorerie, habituellement sur toute l'année. Par ailleurs, le syndicat peut se reconstituer son droit de tirage à tout moment par le remboursement des sommes avancées en fonction de ses rentrées (les appels de fonds aux communes).

Monsieur le Président précise qu'il est peu probable que tous les travaux prévus soient réalisés et que le SIVU n'utilisera la ligne de trésorerie qu'en cas de besoin.

Délibération n°23/2011 – Ligne de trésorerie

Compte tenu du besoin prévisionnel de trésorerie pour cette année 2011 et considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000 euros,
- D'autoriser le Président à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

5. ÉCOLE XAVIER GRALL – AVENANT COUGNAUD

Rapporteur : Monsieur CAPITAN

Compte tenu des travaux supplémentaires liés à la démolition du mur séparant le terrain du presbytère de celui du jardin voisin et à l'édification d'une clôture en lieu et place, il a été nécessaire de reporter la livraison des bâtiments modulaires en semaine 17/2011 au lieu de la semaine 14/2011.

Les bâtiments, dont la production était terminée, sont déposés sur un parc de stockage. Ceci représente un coût supplémentaire de grutage/ camion/ main d'œuvre pour la mise en parc ainsi qu'un coût de grutage et de main d'œuvre pour chargement ultérieur soit une plus value totale de 2 660,00 euros HT, prix ramené à 2 100,00 € HT après geste commercial de l'entreprise, soit 2 511,60 € TTC.

Pour valider cette modification, il est nécessaire de passer un avenant au marché COUGNAUD.

Délibération n°24/2011 – Ecole Xavier Grall – Avenant n°2 marché COUGNAUD

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le président à signer l'avenant d'augmentation présenté qui porte le marché aux montants suivants :

		Marché initial TTC	Avenant n°1	Avenant n°2	Marché modifié TTC
BERNARD	Voirie	13 608,42	0		13 608,42
	Gros œuvre	10 729,24	1 673,80		12 403,04
COUGNAUD	Modulaires	61 022,44	1 913,60	2 511,60	65 447,64
		85 360,10	3 587,40	2 511,60	91 459,10

Soit une augmentation de 3,99 % sur l'ensemble du marché COUGNAUD et 2,82 % du marché total.

Monsieur CAPITAN précise que les modulaires seront installés pendant les vacances de Pâques. La prochaine réunion de chantier aura lieu le mercredi 20 avril 2011 à 14h00.

6. TRAVAUX – RÉSULTATS DES CONSULTATIONS

Rapporteur : Monsieur le Président

Plusieurs consultations ont été lancées dans le cadre des travaux à réaliser à la salle polyvalente de Mériadec. La commission MAPA s'est réunie le 13 avril dernier pour les analyser. Monsieur le Président expose les résultats au comité.

Délibération n°25/2011 – Travaux de peinture

Les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, de retenir les offres les moins disantes, à savoir :

	Entreprise retenue	Montant TTC
RDC	GATARIC - PLUMERGAT	9 966,34 €
SOUS-SOL	DERIAN - PLUMERGAT	6 761,62 €
MONTANT TOTAL TTC		16 727,96 €

Remarque : Vu le faible écart entre les devis des entreprises GATARIC et DERIAN, il est proposé de diviser le chantier et de leur attribuer chacune un lot (RDC à GATARIC et sous-sol à DERIAN), sous réserve de l'accord de l'entreprise DERIAN qui présente, au global, l'offre la moins disante. A défaut d'accord sur cette proposition, c'est elle qui signera le marché en totalité.

